

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2023/20

Objet : « Consommer local et durable, dans un contexte de transition alimentaire auprès des habitants, et de valorisation auprès du public touristique 2/2 »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/04/2023 validant la programmation pour l'année 2023,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Consommer local et durable, dans un contexte de transition alimentaire auprès des habitants, et de valorisation auprès du public touristique 2/2 » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Conseils juridiques et comptables	9 240.00	16.71 FEADER	10 416.66 €
Ingénierie monétique	12 240.00	Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes	14 583.34 €
Valorisation des produits fermiers	3 520.00		
TOTAL	25 000.00	TOTAL	25 000.00

Article 2

Le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes et la mesure 16.71 (FEADER) seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 7/04/2023

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

